CHECK-LIST GRATUITE · LOGEMENT ET ARGENT

Maison abîmée par une inondation, une tempête ou la sécheresse : vos démarches, dans l'ordre

Les actions du guide, à cocher au fur et à mesure. Les explications, les délais et les lettres prêtes à adapter sont dans le guide complet.

Partie 1. Les premiers jours : à l'abri, puis les preuves

Après une inondation

- [ ] Remettez le courant seulement quand installations et appareils sont **secs.**
- [ ] Portez **gants et vêtements de protection** pour nettoyer : la boue peut transmettre des infections.
- [ ] **Ne buvez pas l'eau du robinet** tant que le réseau n'a pas été désinfecté.
- [ ] Aérez. Rincez sols et murs à l'eau de Javel. Les plaques de plâtre et isolants mouillés sont à remplacer.

Après une tempête ou un glissement de terrain

- [ ] **Ne touchez pas les câbles électriques** tombés : signalez-les tout de suite.
- [ ] Regardez murs, sols, escaliers : y a-t-il un risque d'écroulement ?
- [ ] Portez chaussures, vêtements fermés et gants à cause des débris.
- [ ] Après un glissement de terrain : fermez gaz et électricité, **sortez et ne revenez pas** sans l'accord des autorités.

Les papiers à retrouver

- [ ] Votre contrat d'assurance et son numéro.
- [ ] Les factures et relevés bancaires des achats importants.

- [ ] D'anciennes photos de vos pièces : elles montrent ce que vous possédiez.

Partie 3. Prévenir l'assureur et la mairie

La lettre à l'assureur

- [ ] nom, adresse et numéro du contrat ;
- [ ] ce qui s'est passé : nature, date, heure, lieu ;
- [ ] la **liste chiffrée** des biens abîmés, avec factures et photos ;
- [ ] les dégâts causés à d'autres (votre arbre tombé chez le voisin).

Partie 6. Fissures et sécheresse : un cas à part

Le phénomène

- [ ] fissures en façade, souvent en biais, partant des fenêtres et des portes ;
- [ ] garage, perron ou terrasse qui se décollent ;
- [ ] portes et fenêtres qui coincent, carrelage et cloisons qui se fendent.

Les démarches

- [ ] **Déclarez à votre assureur** dès que vous voyez les fissures.
- [ ] **Prévenez la mairie :** elle a 24 mois après le dernier épisode de sécheresse pour demander la reconnaissance.
- [ ] Photographiez les fissures chaque mois, avec un mètre et la date (bon sens).

Prévenir de nouvelles fissures

- [ ] éloigner des murs l'eau des gouttières, réparer les fuites des tuyaux enterrés ;
- [ ] tailler la végétation proche, poser une barrière contre les racines des arbres trop près ;
- [ ] faire poser un trottoir étanche d'au moins 1 mètre autour de la maison.

Partie 7. Les travaux, sans arnaque, et la prochaine fois

Avant de signer un devis

- [ ] Obtenez **l'accord de votre assureur** avant les travaux.
- [ ] Exigez un **devis détaillé et écrit** : prix, délais, garanties de l'entreprise. Comparez-en plusieurs, **sans vous presser.**
- [ ] Vérifiez l'inscription de l'entreprise au répertoire des métiers ou au registre des entreprises.
- [ ] Payez par chèque ou virement, **jamais la totalité avant la fin du chantier.**

Le guide complet

Maison abîmée par une inondation, une tempête ou la sécheresse : vos démarches, dans l'ordre : 21 pages, en PDF et en EPUB, 7,90 €.

Chaque étape y est expliquée, avec ses délais, les sources officielles et des lettres prêtes à adapter.

https://lesguidesuniques.com/fr/logement-argent/maison-catastrophe-naturelle/

Auteur : Yvan (micro-entreprise, Bastia). Mis à jour le 3 novembre 2026. Ce guide ne remplace pas un avocat ou un conseiller.